

PUISSANCE 29

8 AVENUE DES ALLIES BP 98407
25208 MONTBELIARD CEDEX - 03 81 31 88 88

Article paru en avril 2014

Des déchets au coût un peu moins toxique

En ce début d'année, un changement de prestataire pour la collecte des produits toxiques permet à l'agglomération de faire des économies substantielles. Pour les usagers, celle-ci sera également plus pratique car la liste des produits à déposer en déchèterie s'élargit.

► Pays de Montbéliard Agglomération, qui s'assure de la protection de l'environnement et donc du recyclage des déchets, a récemment réorganisé sa filière de collecte des produits toxiques. Depuis le 1er février, les bacs de l'éco-organisme EcoDDS ont remplacé ceux de l'ancien prestataire EDIB, suite à une convention signée en fin d'année dernière. Un changement anodin pour les usagers, qui conservent la même qualité de service, mais une bonne nouvelle sur le front des économies.

Cette nouvelle donne permet en effet à l'agglomération de revoir ses coûts par rapport à la collecte et au traitement des déchets toxiques. Ceux-ci sont entièrement pris en charge par le nouveau prestataire, et ce pour une grande partie des apports. Une grande partie car l'agglomération conserve un petit marché, ceux des produits non identifiés et des déchets dits professionnels (dépassant les seuils maximaux édictés par EcoDDS). Concrètement, par rapport aux 110,376 tonnes de déchets toxiques traitées l'an dernier par Pays de Montbéliard Agglomération, l'économie ainsi dégagée pourrait atteindre les 60 000 euros. Qu'en est-il pour l'usager ? Pas de changement notable à signaler : les agents des déchèteries de Montbéliard, Voujeaucourt, Vieux-Charmont et Seloncourt continuent de faire le tri des produits toxiques qui y sont déposés. Mais à la longue liste des produits collectés (lire ci-contre), on peut dorénavant rajouter les filtres à huiles, les filtres à gasoil et même les carburants. C'est « tout bénéf » !

 agglomontbeliard.fr

Les différentes familles de déchets toxiques produits par un particulier

Entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.

Entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniaque, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Chauffage, cheminée, barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.



Enduit, colle, mastic, résine.

Entretien jardin



Engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide

Entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.



Paraffine, antirouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

À la déchèterie !

Par « déchets toxiques », on entend tous les déchets qui contiennent des substances dangereuses pour la santé. Leur traitement doit faire l'objet de précautions particulières, d'où l'impératif de les déposer en déchèterie. Parmi eux :

- **Produits d'entretien véhicule** : antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.
- **Bricolage et décoration** : peinture, vernis, lasure, pigment couleurs, enduit, colle, mastic, résine, paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

- **Entretien maison** : déboucheur canalisations, ammoniaque, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).
- **Entretien jardin** : engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide.
- **Chauffage, cheminée, barbecue** : combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner.
- **Entretien piscine** : chlore, désinfectants.

À noter que les huiles végétales (huiles de friture usagées, etc), qui ne sont pas à classer dans les produits toxiques, sont également les bienvenues en déchèterie.